

DESJARDINS BONUS VISA

INFORMATION BOX – CREDIT CARD APPLICATION FORM

(Consumer Protection Act, section 119.1)

Annual credit rate	19.90% for regular purchases. 19.90% for cash advances. Rate of up to 19.90% maximum may apply to Accord D financing, depending on the terms agreed upon at the time of financing.
Grace period	21 days If you pay the total balance on your account statement in this time, we will not charge interest fees on this amount. We calculate this grace period starting from the date the statement is issued. Exception: No grace period for cash advances We charge interest on cash advances starting on the transaction date. The following transactions are considered cash advances: withdrawals at ATMs, promotional cheques, overdraft transfers, etc.
Annual fees	Primary card: No fee Additional card: No fee
Conversion fees on transactions in foreign currency	If transactions in a foreign currency are charged to your account, we will convert them into Canadian dollars. The following fee will apply: 2.50% of the transaction amount, after it has been converted into Canadian dollars. For example, if a US dollar transaction is converted into \$100 in Canadian dollars, you would be charged \$2.50. We apply the exchange rate in effect on the transaction date. This rate is set by the credit card payment network.

This table is in effect as of October 18, 2020. We may modify the conditions of your credit card. This table does not contain all of the information about your credit card. See your credit card contract for more information.

If you would like to keep a copy of this information, you can download or print this text box.

DESJARDINS BONI VISA

ENCADRÉ INFORMATIF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT

(Loi sur la protection du consommateur, art. 119.1)

Taux de crédit annuel	19,90% pour les achats courants. 19,90% pour les avances d'argent. Un taux maximal de 19,90% peut s'appliquer aux financements Accord D, selon les modalités particulières convenues au moment du financement.
Délai de grâce	21 jours Si vous payez dans ce délai le solde total indiqué sur votre relevé de compte, nous ne vous facturerons pas de frais de crédit sur celui-ci. Nous calculons ce délai dès la date d'émission du relevé. Exception pour les avances d'argent : aucun délai de grâce Nous appliquons des frais de crédit sur les avances d'argent dès la date de la transaction. À titre d'exemple, les transactions suivantes sont considérées des avances d'argent : les retraits au guichet, les chèques promotionnels, les virements en cas de découvert, etc.
Frais annuels	Carte principale : sans frais Carte supplémentaire : sans frais
Frais de conversion des transactions en monnaie étrangère	Si des transactions dans une monnaie étrangère sont portées à votre compte, nous les convertirons en dollars canadiens. Nous appliquons les frais suivants pour cette conversion : 2,50% du montant de la transaction après sa conversion en dollars canadiens. Pour une transaction en dollars américains convertie à 100\$ canadiens, cela représente des frais de 2,50\$. Nous appliquons le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Ce taux est établi par le réseau de paiement de la carte de crédit.

Ce tableau est en vigueur à compter du 18 octobre 2020. Nous pouvons modifier les conditions de la carte de crédit. Ce tableau ne contient pas toutes les informations au sujet du crédit. Consultez le contrat de la carte de crédit pour plus d'information.

Si vous souhaitez conserver une copie de l'encadré informatif, vous devez le télécharger ou l'imprimer.